

## BORDEAUX METROPOLE

-----  
EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE  
-----

Séance du 10 juillet 2015  
(convocation du 3 juillet 2015)

Aujourd'hui Vendredi Dix Juillet Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PIAZZA Arielle, M. RAUTUREAU Benoît, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. REIFFERS Josy à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 11 h 20  
M. RAYNAL Franck à M. MARTIN Eric à partir de 10 h 50  
M. MAMERE Noel à M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à partir de 12 h 30  
M. PUJOL Patrick à M. CAZABONNE Alain  
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel à partir de 12h30  
M. DUCHENE Michel à Mme WALRYCK Anne  
Mme KISS Andréa à Mme FERREIRA Véronique  
M. AOUIZERATE Erick à M. BOBET Patrick à partir de 13h  
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kevin à partir de 10h40  
Mme AJON Emmanuelle à Mme DELAUNAY Michèle à partir de 13h10  
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme CHABBAT Chantal de 9h45 à 10h45  
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à Mme TERRAZA Brigitte  
M. BOUTEYRE Jacques à M. MANGON Jacques  
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à M. CHAUSSET Gérard  
Mme CALMELS Virginie à M. BRUGERE Nicolas à partir de 12h20  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier jusqu'à 10h  
Mme COLLET Brigitte à Mme DELATTRE Nathalie à partir de 13h15  
M. DAVID Jean-Louis à Mme CUNY Emmanuelle  
Mme DELATTRE Nathalie à M. DAVID Yohan jusqu'à 10h10

M. DELAUX Stéphan à Mme FRONZES Magali à partir de 12h50  
Mme DESSERTINE Laurence à M. ALCALA Dominique  
M. FELTESSE Vincent à M. TURON Jean-Pierre  
M. FLORIAN Nicolas à M. DUPRAT Christophe  
M. HICKEL Daniel à Mme ROUX-LABAT Karine  
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud  
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 13h10  
M. LAMAISON Serge à M. VERNEJOUL Michel  
Mme LAPLACE Frédérique à M. FETOUEH Marik à partir de 11h  
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme PIAZZA Arielle à partir de 12h50  
M. LOTHaire Pierre à Mme BERNARD Maribel  
Mme LOUNICI Zeineb à Mme IRIART Dominique  
Mme PEYRE Christine à M. MILLET Thierry  
M. POIGNONEC Michel à M. JUNCA Bernard  
Mme POUSTYNNIKOFF Dominique à M. GARRIGUES Guillaume  
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain à partir de 11h  
M. ROBERT Fabien à M. RAUTUREAU Benoît à partir de 12h50  
Mme THIEBAULT Gladys à Mme MACERON-CAZENAVE Emilie  
Mme TOUTON Elisabeth à Mme VILLANOVE Marie-Hélène à partir de 12 h 20

### **EXCUSES :**

LA SEANCE EST OUVERTE

**Réseau métropolitain de transports urbains - Réseau Tbc 2015 - Adaptations**

Monsieur DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La délibération du 31 octobre 2014 a approuvé le choix de Keolis SA comme délégataire du service public de transports urbains sur l'ensemble du territoire de Bordeaux Métropole. Le réseau Tbc 2015, devant être mis en place au 1<sup>er</sup> janvier de cette même année, a été décrit dans l'annexe 1 du contrat de Délégation de service public (DSP), sur la base du réseau approuvé par délibération du Conseil de la Communauté urbaine de Bordeaux, le 31 mai 2013.

Il est à noter que le décalage en juillet 2017 de la mise en service du tram train du Médoc et du réseau de bus associé avait été pris en compte dans cette annexe.

**I – METHODOLOGIE**

En vue de présenter ce réseau 2015 aux communes et plus particulièrement les modifications apportées au réseau en place au 31 décembre 2014, suite aux différentes extensions du tramway, des réunions sectorielles ont eu lieu les 9,10 et 12 mars 2015 en présence des communes.

Ces 1<sup>ères</sup> réunions ont permis de faire un point sur le réseau en place, de présenter les propositions du nouveau délégataire en vue d'optimiser le réseau mais aussi d'identifier les demandes éventuelles des communes qui souhaitaient améliorer l'offre sur certains secteurs.

Il a été rappelé que le réseau est constitué de :

- 3 lignes de tramway,
- 79 lignes de bus hiérarchisées : Lianes, Corols, lignes principales, Citéis, lignes locales et spécifiques, services à la demande (Flexo et Resago),
- Vélos : 161 stations VCub, 1 parc de stationnement vélos, 6 abris,
- une navette fluviale : Batcub,
- un service de Transport pour les personnes à mobilité réduite (TPMR) : Mobibus,
- 15 parcs relais.

Les principes de construction du réseau sont restés inchangés :

- concentrer l'offre et hiérarchiser les lignes,
- desservir tous les pôles,
- créer des liaisons directes en bus,
- offrir plus de capacité sur les lignes de tramway,
- s'adapter aux rythmes de vie,
- créer l'intermodalité autour du tramway, du bus et du vélo.

Ont aussi été présentées en réunions :

- L'amélioration de la desserte Gare de Bordeaux St Jean / aéroport avec l'inversion des Lianes 1 et 16 à compter de juillet 2015.
- La redistribution des itinéraires autour de la Place Gambetta avec comme modifications attendues (voir plan) :
  - Lianes 6 et ligne 56 en provenance du Nord Ouest : terminus à Quinconces, contact tram B et C,
  - Lianes 2 et 16, et ligne 83 : desserte Mériadeck, avec terminus Palais de Justice pour la 2 et place de la République pour la 16 et la 83.

Ces lignes, ainsi que la Lianes 1, passeront à double sens sur la rue du Château d'eau. Ces adaptations seront mises en service en septembre 2015 (horaires d'hiver).

Suite à ces réunions, les communes ont pu exprimer leurs avis et leurs éventuels besoins, soit en réunion en mairie soit par courriers.

Après études et analyses, de nouvelles réunions sectorielles ont eu lieu les 6 et 7 mai, afin de valider les différentes propositions.

## **II – LES EXTENSIONS TRAM et les TERMINUS PARTIELS**

Pour rappel :

- la ligne A a été prolongée jusqu'à la station « le Haillan Rostand » le 24 janvier 2015.
- la ligne B, déjà prolongée à Bordeaux « Berges de Garonne » en 2014, a été prolongée jusqu'à Pessac Alouette le 22 juin 2015.
- la ligne C a été prolongée jusqu'à Bordeaux Parc des Expos le 24 janvier 2015 et jusqu'à Bègles Vaclav Havel le 16 mars 2015.

et trois P+R (parcs-relais) supplémentaires ont été ouverts.

Associés à ces extensions, des terminus partiels ont été mis en place.

Ils se situent :

- pour la ligne A : à Hôpital Pellegrin et Cenon Gare,
- pour la ligne B : à Montaigne Montesquieu et aux Quinconces,
- pour la ligne C : à Carle Vernet et aux Quinconces.

Le principe de fonctionnement du tramway est d'assurer une fréquence de 10' (minutes) aux terminus de 7h à 20h du lundi au samedi avec 5' sur le tronc commun.

Pour ce qui est des services partiels, ils seront mis en service entre 7h et 9h du matin et entre 15h30 et 19h en jours ouvrables hiver uniquement, à compter de la 2<sup>ème</sup> semaine de septembre.

On notera une modulation de l'offre selon les périodes de l'année.

En soirée, la fréquence sera de 20' sur les antennes tout au long de l'année soit 10' sur le tronc commun.

En période été, l'offre aura une fréquence de 7'30 sur le tronc commun en jour ouvrable et le samedi après-midi soit une offre sur les antennes de 15'.

Ces propositions étaient intégrées à l'enveloppe kilométrique commerciale tramway du contrat, excepté la mise en service des terminus partiels la 2<sup>ème</sup> semaine de septembre.

### **III – LES ADAPTATIONS DES LIGNES de BUS**

#### **1. Réseau de jour :**

- En heures de pointe du matin (HPM) et du soir (HPS) :
  - Pour les Lianes qui constituent le réseau structurant ; Des augmentations de fréquences sont validées sur les 6 lignes suivantes avec la mise en place de renforts partiels :
    - Lianes 1+ : renforts partiels entre Lycées de Mérignac et Gare st jean,
    - Lianes 2 : 1 renfort scolaire,
    - Lianes 3+ : renforts partiels entre St-Médard/gare routière et Bordeaux Quinconces dans le sens de la charge,
    - Lianes 6 : renforts partiels entre Bruges gare, Le Bouscat et Quinconces, sur les périodes horaires comprises entre 6h30 /7h30 et 16h45/17h45,
    - Lianes 8+ : renforts partiels entre Arts et Métiers et Pellegrin,
    - Lianes 10 : renforts partiels entre Village 6 et gare Bordeaux St jean, dans le sens de la charge.
  - Pour la Corol 35 : augmentation de fréquence jusqu'à 10' en heures de pointe du soir avec un maintien de la fréquence le reste de la journée.

Ces propositions étaient intégrées à l'enveloppe kilométrique commerciale du contrat excepté pour la Lianes 6.

#### **2. Desserte gare/aéroport :**

En vue de renforcer la liaison directe gare de Bordeaux St Jean / aéroport, l'inversion des itinéraires des Lianes 1 et 16, mise en place en juillet 2015, nécessite une modification des

niveaux d'offre de ces lignes, afin de maintenir des fréquences attractives à la fois à la gare Saint-Jean et à l'aéroport.

Des modifications d'offre sur la Lianes 1 sont prévues : les dimanches hiver, les jours « ouvrables été » et les jours « ouvrables été renforcé », les samedis et dimanche été.

## **IV – AUTRES ADAPTATIONS DES LIGNES**

### **1. SECTEUR RIVE DROITE**

#### **• AMBARES et LAGRAVE : (voir plan)**

- Lianes 7 : Une antenne est créée en vue de desservir l'ITEP. Cette desserte sera assurée à raison d'1 parcours sur 4 entre 7h et 18h en jour ouvrable hiver (JOH) et entre 9h30 et 16h30 en jour ouvrable été (JOE).

Cette modification sera effective à la rentrée 2016 compte tenu des travaux à effectuer sur le secteur pour aménager le terminus prévu.

Il est rappelé que pour offrir une connexion à la halte ferroviaire de la GORP, la Lianes 7 aura son itinéraire modifié dès la fin des travaux sur le secteur, prévue à ce jour, en septembre 2015 (horaires d'hiver).

- Flexo 49 : La fréquence du flexo est maintenue à 30' toute la journée du lundi au vendredi et 60' le samedi.

#### **• AMBÈS : (voir plan)**

- Lignes 91 et 92 : Compte tenu du nouveau schéma de circulation dans le centre d'Ambès, les itinéraires des lignes 91 et 92 sont modifiés et complétés par la desserte sur le quartier Beauregard.

Le terminus Escarraguel est maintenu pour la ligne 91 et la desserte du quartier Beauregard se fera sous la forme d'un FLEXO au départ d'Ambès.

La desserte de Fort Lajard par la 92 étant supprimée, un nouveau terminus est aménagé rue Saint Exupéry.

- **Resago 92** : la desserte de Fort Lajard est reprise par le Resago à raison de 6 à 7 allers/retours par jour.

- Ligne 93 : la ligne spécifique 93 est transformée en ligne régulière avec un prolongement de la ligne jusqu'à la Buttinière et avec 5 parcours supplémentaires.

#### **• ARTIGUES - PRES – BORDEAUX : (voir plan)**

- Citéis 63 : Création d'une Citéis interne à Artigues permettant le rabattement des quartiers vers le centre bourg ainsi que vers Dravemont avec une fréquence d'1h entre 8h et 19h du lundi au samedi ; un départ supplémentaire à 7h est prévu en période scolaire.

- Ligne 67 : réduction de l'offre en cours de journée et maintien des 8 départs les plus chargés (2 matin – 6 l'après midi).
- Ligne 80 : 1 aller/retour supplémentaire entre 12h et 14h.
- BOULIAC :
- Ligne 62 : réduction d'offre sur le secteur de Berliquet ; maintien de 7 passages en jours ouvrables hiver.  
La desserte de ce secteur sera assurée par le Resago toutes les 70mn sur le reste de la journée, le samedi et jours ouvrables été.
- CENON :
- Citéis 40 : suite à la mise en sens unique de la rue Emile Zola, la desserte du sud de ce quartier est abandonnée, le terminus de la ligne se faisant toujours au niveau de Cenon Beausite (travaux à réaliser).
- FLOIRAC :
- Ligne 28 : 1 parcours supplémentaire entre 7h et 7h30 en direction de Stalingrad (à titre expérimental – comptages à réaliser après la mise en place) en jours ouvrables scolaires.

## **2. SECTEUR OUEST**

- BLANQUEFORT : (voir plan)
- Ligne 29 : l'itinéraire de la ligne est prolongé de la ligne du parc Majolan au Lycée Jean Monnet, les samedis /dimanches en juillet et août (période estivale).  
Cette mesure est mise en place dès les horaires été 2015.  
En fonction des résultats, cette mesure pourra être pérennisée sur d'autres périodes de l'année.
- Corol 37 : 1 parcours supplémentaire au départ du lycée sud-Médoc afin d'avoir une fréquence de 15'/20' entre 7h10 et 7h45 et 1 parcours supplémentaire au départ du Parc des Expos afin d'avoir cette fréquence entre 17h05 et 17h45.
- BORDEAUX :
- Ligne 25 : Mise en place de parcours partiels « Parc des Expos »/ « CARSAT » en jours ouvrables hiver, en périodes de pointe et dans le sens de la charge, afin de proposer une fréquence de 10'.  
De plus, un départ supplémentaire est prévu à 5h30 du parc des Expos.

- BRUGES : (voir plan)
- Ligne 73 : L'itinéraire de la ligne est modifié, avec un nouveau terminus au parc des Expos et une desserte maintenue sur le chemin de Bacchus et chemin du Réduit.
  
- EYSINES : (voir plan)
- Lianes 2 : l'itinéraire de la ligne est modifié sur le centre d'Eysines.  
Cette modification sera effective à la fin des travaux nécessaires à sa mise en place.  
En heures creuses et le samedi, la fréquence de la desserte vers le centre ville d'Eysines passe à 60' (1/4).
- Lianes 5 : un doublage de la spécifique 79, effectué par cette ligne, à 7h20 est supprimé.
- Ligne 72 : Un prolongement de la ligne est prévu sur l'avenue du Médoc jusqu'à Cantinolle (terminus). Elle sera renommée Citéis 72.  
Cette modification sera effective à la fin des travaux nécessaires à sa mise en place.
- Spécifique 78 : l'itinéraire de la ligne en accès au terminus « le Plateau » est modifié.  
Cette modification sera effective à la fin des travaux nécessaires à sa mise en place.
  
- MARTIGNAS :
- Spécifique 81 : cette ligne est mise en terminus au lycée Pape Clément.
  
- MERIGNAC : (voir plan)
- Lianes 11 : l'itinéraire de la ligne est modifié sur le centre ville : passage sur les allées René Coty.  
Pour desservir l'IMA, cette Lianes sera déviée 6 parcours par jour (3 matin, 3 soir), en contre sens de la charge, depuis l'avenue Marcel Dassault.
- Ligne 30 : l'itinéraire de la ligne est modifié sur le secteur Capeyron (passage rue Paul Langevin, Avenue du Truc) et pour la desserte de la Zone industrielle (ZI) du phare, passage par la rue Eiffel.
- Ligne 70 : suppression.
- Ligne 71 : l'itinéraire de la ligne est modifié (passage sur l'avenue de Magudas et mise en terminus à Mérignac Barbusse).
- Flexo 48 : desserte en fixe du domaine de Pelus.

- **SAINT-AUBIN de MEDOC** : (voir plan)
- Ligne 30 et ligne 83 : les itinéraires des lignes 30 et 83, prévus par la délibération du 31 mai 2013, sont inversés au niveau du centre ville de St-Aubin (desserte du chemin des Vignes).
- Corol 37 : Un prolongement de cette ligne est prévu du lycée sud médoc au terminus Villepreux pour 1 aller, le matin, en direction du parc des expos et pour 1 retour, le soir .
- **SAINT-MEDARD-EN-JALLES** :
- Ligne 71 : Une adaptation de tracé est prévue pour desservir le quartier de Magudas, en direction du lycée Sud Médoc, suite à une interdiction de tourner à gauche entre l'avenue de Capeyron et l'avenue Pagnot.

### **3. SECTEUR SUD**

- **BEGLES** : (voir plan)
- Lianes 11 : L'itinéraire de la ligne est modifié pour une meilleure desserte du quartier Monmousseau : passage par la rue Pierre Mendès France.  
Au vu de cette modification, le détour estival de la citéis 43, pour desservir Bègles plage est supprimé.
- Ligne 26 : Une adaptation de l'offre en périodes de vacances scolaires est validée : fusion des départs 7h20/7h25 du quai de Brienne.
- Corol 36 : L'itinéraire de la ligne est modifié au niveau de l'accès Terres neuves / rives d'Arcins : passage par l'avenue Jeanne d'Arc.

La desserte du dimanche et jours fériés, réalisée entre Villenave d'Ornon (quartier Chambéry) et Bègles Terres Neuves est supprimée.

- **BORDEAUX** : (voir plan)
- Lianes 11 : L'itinéraire de la ligne est modifié sur le quartier Belcier : passage par les rues d'Armagnac et Carle Vernet.
- **GRADIGNAN** : (voir plan)
- Corol 36 : L'itinéraire de la ligne est modifié entre la rue du Moulineau et le centre de Gradignan : passage par l'avenue de la Libération.

- PESSAC : (voir plan)
- Lianes 4 : Un terminus partiel est créé à Pessac Cap de Bos : la desserte vers Magonty s'effectuera 1 fois/2, en heures creuses de journée.
- Ligne 24 : La desserte de la Zone d'activités (ZA) de Magellan sera effectuée par cette ligne.  
Elle sera renforcée en jours ouvrables été, en heures de pointe (7h/9h – 16h/19h)
- Citéis 44 : L'itinéraire de la ligne est maintenu sur l'avenue du Haut Lévêque.  
L'itinéraire de la ligne est modifié sur le secteur Brivazac/Candau : passage rue Marc Desbats.  
L'offre de cette ligne est supprimée les dimanches et jours fériés.
- Quartiers Concordia/ Domaniales du Golf : Le principe d'une desserte de ces quartiers par les transports en commun est validé et reste dans l'attente des aménagements de voirie nécessaires à cette desserte.

- VILLENAVE d'ORNON : (voir plan)

- Corol 36 : L'itinéraire de la ligne est modifié sur le quartier de Chambéry : passage par le chemin de Couhins.  
  
La desserte du dimanche et jours fériés, réalisée entre Villenave d'Ornon (quartier Chambéry) et Bègles Terres Neuves est supprimée.
- Ligne 89 : La desserte de la commune de Cadaujac étant supprimée, la ligne est restructurée : desserte entre Courréjean et Lycée Vaclav Havel.

## V – TRAVAUX

Lorsque les travaux ne sont pas achevés au moment de la mise en service des lignes ou encore que des travaux d'aménagement non liés au réseau interdisent le passage des bus, des itinéraires de substitution seront mis en place.

## VI – PLANNING DE MISE EN ŒUVRE

- Horaires d'été 2015 :

Les modifications de la ligne 24 sur Pessac et de la ligne 29 sur Blanquefort seront mises en service aux horaires d'été 2015, soit le 6 juillet 2015.

- Horaires d'hiver 2015 :

Toutes les autres modifications seront mises en service aux horaires d'hiver, soit le 31 août 2015.

## **VII – BILANS KILOMETRIQUE ET FINANCIER**

**En année pleine :**

Année 2015	Kms commerciaux du contrat	Kms – modifications	% par rapport au contrat	Nouveau kilométrage commercial
Tram	6 031 138	- 6 130	- 0,1%	6 025 008
Bus	23 109 758	- 77 594	- 0,3%	23 032 164

Ces estimations kilométriques sont basées sur le calendrier 2013.

En année pleine, l'impact estimé sur le forfait de charges sera de – 352 000 €<sub>2013</sub> environ pour une perte de recettes estimée à -13 300 €<sub>2013</sub> environ.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** la délibération n° 2013/0329 du 31 mai 2013 approuvant la restructuration du réseau Tbc lors de la mise en place de la 3<sup>ème</sup> phase du tramway, des terminus partiels et du tram train du Médoc,

**VU** la délibération n°2014/0595 du 31 octobre 2014 approuvant le choix de Keolis Bordeaux comme délégataire du service public de transport urbain sur l'ensemble du territoire de Bordeaux Métropole,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QU'il** y a lieu de procéder aux ajustements proposés lors du bilan du réseau afin d'optimiser l'offre de transport urbain,

**DECIDE**

**Article 1** : Les modifications du réseau Tbc sont approuvées.

**Article 2** : Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Article 3 :** La dépense liée à l'exploitation du réseau Tbc sera comprise dans la contribution forfaitaire versée tous les mois au délégataire et sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet, au budget annexe transport, chapitre 011, compte 604.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

M. DUBOS et Mme TOURNEPICHE votent contre

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 10 juillet 2015,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
5 AOÛT 2015

PUBLIÉ LE : 5 AOÛT 2015

M. CHRISTOPHE DUPRAT